

Par rescrit ministériel du 28/9/1826 Muller fut mis à la retraite « à raison de son grand âge et de la réorganisation imminente des cadres judiciaires ». Il cessa ses fonctions fin janvier 1827 pour toucher, à partir du premier février, une pension de 525 thalers. Muller, qui n'avait que 64 ans, fut loin d'être enchanté de ce changement imposé à sa manière de vivre, et c'est non sans une certaine rancune qu'il coucha sur son journal ce passage de la « Consolation » de Sénèque : « Nec unquam magnis ingenus, chara in corpore mora est ».

Voici ce que Muller fit encore paraître à partir de 1827 et qui est susceptible d'intéresser les Luxembourgeois.

« *Kurzgefasste Geschichte der Abtei St. Clemens-Wilibrodus zu Echternach*, aus gedruckten und ungedruckten Quellen ausgehoben und dargestellt. Trierscher Taschenkalender für das Jahr 1827 ». L'ouvrage, agrémenté de dessins, fut traduit en néerlandais par un fonctionnaire du ministère des Cultes, un certain Luz.

« *Kleine vermischte Beiträge zur Kenntniss der Schicksale einheimischer und fremder Münzen im Herzogthum Luxemburg und in der Grafschaft Chiny, im Mittelalter und in neueren Zeiten*. Bei Rodt, Trier, 1829 ». Cet ouvrage, dont les données sont classées par ordre alphabétique, ferait encore aujourd'hui le délice de maint numismate. La Bibliothèque nationale de Luxembourg possède un exemplaire de l'opuscule qui est dédié à l'Académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles et pourvu de notes manuscrites de l'auteur.

Dans « *Ueber die Schicksale vaterländischer Handschriften* », (Blattau'sche Offizin, Trier 1831), Muller parle du sort de certains manuscrits de l'abbaye d'Echternach.

Chez le même éditeur parut en 1832 « *Ueber die gemeinen Landesbräuche des Herzogthums Luxemburg und der Grafschaft Chiny, einige Anmerkungen für Geschichte und Recht*. » Ce commentaire de 68 pages, muni d'un index, constitue un véritable complément aux opuscules « *Ueber die Natur der Grundgüter* » et « *Alphabetische Anzeige der vorzüglichen Quellen zur Kenntniss der Rechte und Gewohnheiten* », mais surtout aux « *Coutumes générales etc.* » de 1623 dont les rééditions (française de 1687 et allemande de 1709) étaient pour ainsi dire introuvables. C'est dans cette brochure que les intéressés trouveront entre autres l'arrêt du 2/6/1756 concernant le « *Jahrgeding* » (p. 31) ; l'opinion du gouverneur WILLMAR — corroborée par l'avis de Muller — dans la question de la légitimation de l'époux survivant, après la proclamation de la loi du 17 nivôse an II et pour autant qu'il n'y ait pas eu de contrat de mariage (p. 40). Il est évident que l'ouvrage de Muller perdit beaucoup de sa valeur après la publication des « *Etudes de droit coutumier luxembourgeois* » de FERRON (1857) et de la partie traitant de la matière dans la « *Kulturgeschichte* » de Nic. VAN WERVEKE. Mais les mérites de Muller restent intangibles.

Prolifique au point qu'il lui était devenu impossible de faire imprimer toutes ses études, Muller se vit en 1883 entouré de 51 volumes